

Lyon, 23 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ViaRhôna : le tracé lyonnais retoqué par la commission d'enquête

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet portait sur la réalisation d'un tronçon de 18 kms entre Pierre-Bénite et Givors dont la région Auvergne-Rhône-Alpes est le maître d'ouvrage unique. Dans ses conclusions, la commission déplore que la Région n'ait pas conduit d'études environnementales approfondies sur ce projet et rend un avis défavorable.

La Métropole de Lyon prend acte des conclusions de la commission d'enquête et regrette profondément que la région Auvergne-Rhône-Alpes n'ait pas mené d'études environnementales sur ce tronçon qui passe dans une zone naturelle remarquable. Elle déplore également, au même titre que la commission d'enquête, qu'aucune solution alternative au tracé n'ait été envisagée et étudiée. Cela fait prendre un retard considérable à la mise en œuvre de ce projet qui dépasse, et de loin, les limites géographiques de la région.

La commission relève que *« l'intérêt public et l'attente forte que cette réalisation suscite plaiderait en faveur d'un avis favorable, si ce n'est que **ce n'est pas la réalisation du maillon manquant de la ViaRhôna qui est en cause mais bien le tracé retenu pour le faire.** »*

La Métropole est toute disposée à mettre ses compétences au service de ce projet dont l'intérêt est incontestable, pour créer ce chaînon manquant de la ViaRhôna qui relie le Léman à la Méditerranée, mais aussi, ainsi que le souligne les commissaires enquêteurs *« pour favoriser les changements de comportement notamment dans les déplacements quotidiens en incitant à utiliser le vélo plutôt que la voiture. »*

Fabien Bagnon, Vice-président de la Métropole en charge de la voirie et des mobilités actives : *« les conclusions de la commission d'enquête publique ne nous étonnent malheureusement pas même si nous les déplorons. L'absence de propositions de tracé alternatif et d'études environnementales approfondies sur les 7 kms du parcours située en zone naturelle sensible faisait prendre un risque majeur au projet. Le retard inévitable que va entraîner cette décision sur la réalisation de ce maillon aura également un impact sur la mise en service de la ligne 3 des Voies Lyonnaises dont le tracé emprunte ce tronçon de la ViaRhôna. »*

Pierre Athanaze, Vice-président délégué à l'environnement et à la biodiversité : *« La forêt fluviale qui longe le Rhône entre Irigny et Grigny abrite plusieurs sites protégés au niveau départementale (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ou européen (la Saulaie galerie d'Irigny). Plus de 2 000 espèces végétales et animales y ont été inventoriées, certaines très rares. Il est peu compréhensible que la Région ait fait mine de l'ignorer. La recherche d'un nouvel itinéraire rajoutera encore du retard à la finalisation de la Via Rhôna. »*